

## Question orale

2 octobre 2007, notre parlement acceptait d'adresser directement au Conseil d'Etat une motion visant à modifier la loi sur l'exercice des droits politiques en introduisant les notions de transparence des coûts et de plafonnement des dépenses électorales pour les campagnes politiques.

26 octobre 2008, en pleine tourmente financière et après le plan de sauvetage de 68 milliards de francs, la presse dominicale révèle que le Crédit suisse et l'UBS ont versé des montants annuels allant jusqu'à 700'000.-, pour un total de plus de 2 millions de francs aux partis nationaux gouvernementaux bourgeois que sont le PRD, UDC et PDC. Il est peu dire que la révélation de ces sommes a choqué.

Mais de proposition du conseil d'Etat, ne serait-ce que sous forme d'un rapport intermédiaire, rien.

D'où ma question :

quand le conseil d'Etat entend-il soumettre à notre parlement l'EMPL répondant à la motion précitée ?

  
Stéphane Montangero



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 04.11.08

Scanné le 05 NOV. 2008

08-484-127